

Werk

Titel: Phonétique française

Autor: Cornu, Jules

Ort: Erlangen

Jahr: 1907

PURL: https://resolver.sub.uni-goettingen.de/purl?345572629_0023|log17

Kontakt/Contact

[Digizeitschriften e.V.](#)
SUB Göttingen
Platz der Göttinger Sieben 1
37073 Göttingen

✉ info@digizeitschriften.de

Phonétique française.

Par

Jules Cornu à Graz.

Chute de la voyelle finale.

I.

Pour bien saisir comment l'atone finale est venue à tomber, il ne faut pas oublier que le langage ne se compose pas de mots isolés, mais de mots unis par des procédés syntactiques et rythmiques. L'atone finale est tombée d'abord dans le corps de la phrase, s'est maintenue plus longtemps à la pause. Le toscan, beaucoup mieux que les autres langues romanes, nous permet de déterminer les cas où l'atone se maintient et ceux où elle se supprime. Toutes les voyelles finales qui sonnent à la pause peuvent ou doivent s'amuir dans le parler continu.

L'*e* qui provient de l'*A*, *e* dont la valeur n'a pas été nécessairement la même à toutes les époques de la langue, se maintient et l'orthographe continue à l'écrire, quoique souvent il ne sonne plus. Dans l'ancienne langue il y a déjà quelques exemples de l'amuisement de l'*e*. Il ne suffit pas de les citer, mais il vaut la peine de montrer dans quelles conditions l'*e* s'amuit. Dès les plus anciens textes le pluriel de l'article féminin ne diffère pas du pluriel de l'article masculin :

**deles mains* }
**ales mains* } ne se rencontrent plus,
**entes mains* }

mais sont déjà devenus

des mains
as mains
es mains.

A côté de *icestes choses* dans cinq passages du Psautier de Montebourg (14. 7 43. 23 48. 1 49. 21. 23) on trouve une douzaine de fois *icez choses*. Dans les Quatre livres des Rois on lit *cestes viles* p. 107,

cestes meïmes paroles p. 265, *cestes genz* p. 418. Le Roland en revanche a déjà *cez paroles*.

NOSTRAS et VOSTRAS proclitiques sont devenus *noz* et *voz* en passant par les formes hypothétiques *nostres* **nostes* **nosts* *vostres* **vostes* **vosts*. Le Psautier de Montebourg où la forme pleine *icestes* est encore en usage ne connaît que *noz* et *voz*: *noz oreilles* 43. 1, *noz mains* 43. 22, *les noz levres* 11. 4, *les voz mains* 57. 2.

Il y a des textes qui ont les formes *el els* au lieu des formes pleines *ele eles*. Le pronom étant d'ordinaire proclitique, la chute de la terminaison s'explique aisément.

Quelques adverbes se rencontrent de fort bonne heure avec et sans *e*. Le Psautier de Montebourg cependant a partout *ore*, *des ore*, *uncore*, que ces adverbes soient proclitiques ou non. Dans les Quatre livres des Rois la graphie *ore*, quand le mot est proclitique, est de beaucoup la plus fréquente. Il y a une foule d'exemples tels que *ore nus aïe* p. 39, *ore nus aturnums* p. 50, *ore te pri* p. 56. En ne tenant pas compte de ceux où *or* est devant un mot commençant par une voyelle et où il vaudrait mieux écrire *ore* ou *or'*, il y en a fort peu vu l'étendue du texte, une douzaine peut-être, qui présentent la forme *or*: *or vus hastez* p. 30, *or m'entent* p. 55, *or te tais*, *bele suer* p. 164. Le même texte a toujours *des ore* et *encore*, que ces adverbes soient proclitiques ou non; à la pause la forme pleine *ore* est la seule employée: *que li falt ore fors sul le regne?* p. 70, *vei ore u est la lance le rei* p. 104, *mult poz ore e plus purras* p. 106. Dans la Vie de Saint Alexis où l'adverbe *or* est très souvent au commencement du vers il manque des exemples de *ore* à la pause. A la césure, c'est-à-dire à la pause, la Chanson de Roland a *ore*:

livrez m'en ore le quant e le bastun 247;

V.⁴ a la leçon:

or m'en donez le quant et le baston,

et *or* est la forme qu'on trouve au commencement du vers dans plusieurs passages:

or sachiez veirement 784,

or vos oi jo parler 2003,

or se dorment li Franc 2521.

Les vers du même texte (27 179 324) qui ont *ore* se rétablissent en lisant *or*. Dans la Vie de Saint Gile par Guillaume de Berneville, texte anglo-normand du XII^e siècle, l'emploi de *or* et *ore* est conforme à ces données. On y rencontre il est vrai quelques exemples de *ore* au commencement du vers, mais ils sont tous très aisés à corriger.

L'Alexis a *encor* au vers 360:

net conoümes n'encor net conoïssoms;

le Roland *uncor* au vers 156:

uncor purrat guarir;

mais comme on peut s'y attendre, *uncore* à l'assonance, c'est à dire à la pause:

sun cumpaignun Gerier ocit uncore 1580.

Il y a dans le Roland neuf laisses en *o*, quelques unes assez longues, où *uncor* eût trouvé sa place, si cette forme avait été employée à la pause.

Lores qui ne se rencontre ni dans l'Alexis ni dans le Roland est la seule forme employée dans le Psautier de Montebourg et dans les Quatre livres des Rois, qu'il soit proclitique ou non. Je remarquerai en passant que dans le Psautier de Montebourg *lores* est toujours proclitique. Guillaume de Berneville ne connaît que *lores*, qu'il faut restituer aussi au vers 2598:

Lors plurent e grant e petit.

Lores qui est la leçon du manuscrit doit être maintenu. C'est *e* que les éditeurs auraient dû retrancher.

Les deux adverbes *buer* et *mar* étaient plus anciennement *mare* et *buere*. Je ne me souviens pas d'avoir rencontré *buere*, mais *mare* est fréquent dans le Roland, où il est toujours proclitique: *tant mare fustes, ber* 350 2221, *tant mare fus* 1561, *li emperere tant mare vos nurrit* 1860, *dient paien: Si mare fumes net* 2146. Dans d'autres passages on lit *mar*: *ja mar crerez Marsilie* 196, *ja mar crerez bricun* 220, *Carles li magnes mar vos laissat as porz* 1949, *sire cumpainz, tant mar fustes hardiz* 2028. *Mar* est aussi la forme de la Vie de Saint Alexis, v. 437: *mar te portai bels filz*, mais on ne la trouve que dans ce seul passage; c'est celle aussi des Quatre livres des Rois, où on lit *mar vendrad mais devant mei* p. 85, *mar Vociras* p. 103, *mar te mariras* p. 164. Devant les mots commençant par une voyelle il vaudrait mieux écrire *mare* ou *mar'*.

UNQVAM a donné les formes *unkes onques* et *unc onc*. *Unkes onques* se rencontre à la pause, et souvent aussi sans qu'il y ait pause. *Unc onc* a sa place au commencement du vers ou après la césure, jamais à la pause. L'Alexis a *onc* dans deux passages:

onc puis cel di nes contint liedement 140,

ses enemis nel puet onc enjaner 160,

mais dans les autres (vv. 238 243 435 536 602) on lit *onques*. Dans

le Roland on rencontre *unkes* à la rime et dans le corps du vers; *unc* est mis au commencement du vers, plus rarement après la césure:

unc mais nuls hom en tere n'en vit plus 1040,
trenchet l'eschine, unc n'i out quis juinture 1333,
unc nel sunast se ne fust cumbatant 1769,
unc einz ne puis 3394,
unc ne vi gent ki si fust combatant 3516.

L'ancien français possédait encore d'autres formes qui semblent provenir également de UNQVAM: *ainques ains (ainz) ainc*. Ainsi que la provençale *anc* qui pourrait avoir passé par **aunc*, elles demandent une base *ANQVA dont l'origine n'est pas en tout point claire.

Quoique les formes *fores* et *hores* manquent aux plus anciens textes français, elles pourraient néanmoins avoir précédé *fors* et *hors* qui sont le plus souvent proclitiques. Le provençal a *fora foras fors*.

Ajoutons à ces exemples la préposition *chies* (*chies son oste, en chies son oste, a chies nos*), prov. *chas* (*chas lui, chas vos*, Ev. de St. Jean XIV 23 26) que ceux qui cherchent midi à quatorze heures tirent d'une base *CASU aussi problématique que peu vraisemblable. Car comme préposition *chies* étant toujours proclitique, la chute de la voyelle atone n'offre rien d'extraordinaire.

Il y a des formes verbales qui ont perdu l'*e* avant la chute du *t*. A côté de *puisset, puissed, puisse* on rencontre assez souvent *puist* dans *Deus te puist salver! Deus vos puist craventer!* par exemple. *Puist* étant proclitique, la chute de l'*e* n'a rien d'étonnant.

Dans les plus anciens textes français la troisième personne de l'imparfait du verbe *estre* répondant au latin *ÉRAT* a deux formes dont l'emploi n'est point arbitraire. La Vie de Saint Alexis permet de montrer clairement quelle place avait chacune d'elles. *Eret* est à l'assonance ou à la césure, c'est-à-dire à la pause:

quer fait i eret e justise ed amour 2,
coms fut de Rome, del mielz qui donc i eret 17,
quant il ço sourent qued il foïz s'en eret 103,
quels om esteit ne de quel terre il eret 240,
li chanceliers, cui li mestiers en eret 376,
e ço lour dist de quels parenz il eret 380;

ert en revanche est proclitique:

mais lui ert tart qued il s'en fust tornez 65,
sainte esriture ço ert ses conseilliers 258.

Même emploi de *ert* aux vers 3 301 319. Il n'y a qu'un passage qui soit en désaccord avec les vers que nous venons de citer:

tot li amanvet quanque besoinz li ert 233.

Dans la Chanson de Roland l'imparfait est rarement employé. Ni *eret* ni *ert* ne se rencontre à l'assonance où il y a trois ou quatre fois le futur *iert*. Le vers 719:

sunjat qu'il eret as graignurs porz de Sizer

et les vers 880 et 1214:

icil ert frere al rei Marsiliun

distinguent *eret* et *ert* de la même manière que l'Alexis, ce que fait aussi le Lapidaire A, où on lit, v. 17:

*Neruns fut de Rume emperere
en icel tens que li reis ere,*

mais il y a *ert* au v. 116:

*une altre ra ke est tuchée
cume s'el' ert de sanc tuchée,*

et au v. 391:

*par dreit sereit en grant cherté
se il n'en ert si grant plenté.*

Dans Brandan on trouve *ere* à la rime, c'est-à-dire à la pause, aux vers 86 222 441 988. Mais dans le même texte on voit aux vers 1642 et 1670 *ert* rimer avec *pert* PARET, et ailleurs, vv. 169 268 656; dans le corps du vers, on lit à la pause la même forme. Ces derniers passages prouvent que de bonne heure l'anglo-normand ne savait plus distinguer l'emploi de *ere* et de *ert*. *Ert*, beaucoup plus souvent employé que *ere*, a fini par être seul en usage. Dans le seul passage du Psautier de Montebourg où *ert* se rencontre, il est employé correctement *iluec tremblerent de crieme u nen ert crieme* 13. 9; il l'est aussi dans des passages des Quatre livres des Rois tels que *il ert malade[s]* p. 75, *il ert venuz* p. 223, *il ert guariz* p. 418, mais ne l'est plus dans *cunestables ert* p. 161, *evesques ert* p. 408, *la reïne Jezabel entrad en la chambre u li reis ert* p. 330. Wace est d'accord avec ces textes. Dans les onze mille vers du Roman de Rou, où l'on ne rencontre que *lores*, qu'il soit proclitique ou non, où *or* et *encor* sont à la proclise, *ore* et *encore* à la pause, mais rarement, *ert* (ou *iert*) est la seule forme qu'il emploie et toujours dans le corps du vers. La seule exception est le vers 6012 où *ere* rime avec *frere*. Villehardouin en revanche ne semble employer que *ere*.

Dans Crestien de Troyes les formes de l'imparfait qui répondent à l'imparfait latin sont comparativement rares. Cependant il y a dans Erec assez de passages qui prouvent qu'il en usait comme l'auteur de l'Alexis. A la rime on lit *iere*:

*Je feroie de vos m'amie,
s'il vos pleisoit et bel vos iere 3325,
. . . cil desarmez iere 4047,
Erec . . . ses nies iere 6830.*

Cette même forme devrait se trouver aussi au vers 6513:

*morz fu ses pere li rois
qui viauz iert et de grant aage,*

et peut-être faut-il la rétablir. Dans le discours continu on trouve partout *iert* et des nombreux passages où *iert* est employé il suffira de citer:

*toz li tainz en iert cheuz 3978,
cil estoit vers et cist iert sors 5322,
il iert mout biaux et avenanz 6275.*

Le champenois Rustebuef a les formes *ere*, *iere* et *ert*, dont l'emploi est le même que dans Crestiien de Troyes. *Ert* qui est la forme la plus fréquente est toujours proclitique. On la rencontre dans une trentaine de passages. Nous n'en mentionnerons qu'un seul où se rencontre *ert* à côté de *iere*:

*L'evesques ert d'autre maniere:
que covoitous ne eschars n'iere 36. 44.*

Iere a sa place à la rime, ainsi que le montrent les vers 36. 44 2. 6 23. 90 28. 44 30. 115 40. 99 157. 41 119. 695 42. 562 54. 496, 55. 297 56. 557. 845. 2028, ou à la césure, comme il ressort des passages plus clairsemés que voici:

*se petite iere, or est plus corte 44. 134,
ele i iere sor la pesance
de cels qui edier li devoient 56. 1251,*

auxquels nous en ajouterons trois autres où la forme *iere* pourrait aisément être rétablie:

*sanz orgueil ere et sanz envie 41. 68,
li freres son signor vivoit
qui jones hom ert, et si voit
l'otrage que l'en sa suer fet 56. 1047,
preudom ert et bons crestiens 56. 1687.*

Quant à *ere*, il ne se rencontre que dans trois vers de la pièce trente-cinquième où il rime avec *mere*:

*molt fu a malese la mere
qui ne savoit ou sa fille ere 128,
et puis li conta qui ele ere 230,
car sage dame et cortoise ere 305.*

Aussi ne suis-je pas sûr que l'auteur en soit Rustebuef, qui a signé si souvent, comme on sait, celles qui lui appartiennent

Quant à la seconde personne du singulier de l'imparfait dont je n'ai rien dit, on peut supposer que l'emploi des formes *eres ers ieres iers*, si elles ont toutes été en usage, aura été le même que celui de *eret ere ert iere iert*, mais je ne connais pas de textes où elles reviennent assez souvent pour qu'il soit aisé d'en fournir la preuve.

Le maintien du *t* dans *lait let*, la troisième personne du singulier de l'indicatif présent du verbe *laier*, dans les troisièmes personnes du singulier du subjonctif *seit soit, ait*, dans *-eit -oit* de l'imparfait et du conditionnel et dans *-out -ot* de l'imparfait normand de la conjugaison en *-er* et *-ier*, prouve que l'atone est tombée de bonne heure. Si les textes qui donnent *puisset* et *puist*, *eret* et *ert*, avaient *seiet* et *aiet*, *-eiet* et *-ouet*, je n'hésiterais pas à regarder ces dernières formes comme celles qui furent d'abord employées à la pause et je dirais que, en qualité d'auxiliaires par excellence, *seiet* et *aiet*, *esteiet* et *aveiet* ont pu facilement perdre l'*e*, qui, comme le prouve *fazet* des Serments, y est plus ancien que dans *chose*, *donet*, *conservet*, écrits encore *cosa*, *dunat*, *conservat*. L'apocope de l'*e* que ne connaît ni l'Eulalie qui a *sostendreiet* ni le Fragment de Valenciennes où on lit encore *aiet*, *saveiet*, *doceiet*, *sis penteiet*, *metreiet*, *astreiet*, *ferieiet*, se serait communiquée petit à petit à toutes les troisièmes personnes du singulier de l'imparfait et du conditionnel, même à la terminaison normande *-out -ot*.

D'après la dernière édition de la Vie de Saint Alexis publiée par Gaston Paris, Paris 1903, *aiet* dans quatre passages que je citerai plus loin serait la leçon à rétablir ou à maintenir. Mais *aiet* s'accordant mal avec *seit*, *aveit*, *esteit*, *deveit* et *serveit*, seules formes employées par l'auteur de l'Alexis, j'ai de la peine à croire que la leçon préférée par Gaston Paris dans les vers suivants soit la bonne :

e tuit li prient que d'els aiet mercit 185,
e ço li prient que d'els aiet mercit 508,
e si li prient que d'els aiet mercit 599,
n'i vient enfers de nule enfermetet
quant il l'apelet sempres n'alet santet 557.

Le second hémistiche du vers 557 tel que le donne L. *sempres nen alet santet* étant irréprochable et le changement de *ait* en *alet* n'étant que faiblement appuyé par la leçon de L. au vers 508, il n'y a pas de raison suffisante pour la rejeter. Les vers 185 508 599 semblent au premier abord exiger *alet* qui est la leçon de L. dans le deuxième passage. Mais au vers 185 L. a : *que de els ait mercit* et P. *kil ait de els merci*; de *els* est aussi la leçon de P. au vers 325

et il respunent que nul de els nel set,

vers qui est dans L.:

icil respondent que neuls dels nel set.

Les premières pages du Psautier de Montebourg ayant fréquemment la graphie *de els*, on peut à bon droit supposer que l'auteur de l'Alexis ne connaissait pas encore la prononciation *d'els* et qu'il a écrit aux vers 185 508 599 *que de els ait mercit*.

L'*e* qui provient de l'A est tombé plus tard que celui qui répond aux autres voyelles. Dans *icestes choses* par exemple l'*e* est plus ancien que dans *iceste chose*; c'est la raison pourquoi *icestes choses* a pu devenir *icez choses*, tandis que *iceste chose* s'est maintenu. *Nostra terra* a gardé plus longtemps l'*a* que *nostras terras* qui est *noz terres* dès les plus anciens textes. On a vraisemblablement prononcé plus longtemps l'*a* de l'impératif de *porter* que celui de la seconde, troisième personne du singulier et troisième personne du pluriel de l'indicatif présent et l'on aura dit *porta*, mais *portes portet portent*. Il en aura été de même au subjonctif présent d'un verbe tel que *vendre*, qui a dû se conjuguer une fois *venda vendes vendet vendent*.

II.

L'*u* avant de tomber est devenu *ø*. Cet *ø* s'est maintenu plus longtemps que celui qui provenait de *e*. Que l'*ø* remonte à E ou qu'il soit l'affaiblissement de l'U, il n'est pas tombé non plus dans tous les mots de la langue en même temps. Les consonnes avoisinantes, parfois aussi la fréquence de certaines expressions, ont dû hâter ou retarder la chute de la finale atone. L'histoire du génitif et du datif masculin allemand nous fournit des données plus sûres quant à l'amuisement de l'atone que ne le feraient des formes hypothétiques. On rencontre dès le douzième siècle des exemples du génitif et du datif où l'*e* est tombé. Il y en a d'autres bien plus nombreux où il se maintient et d'autres où sa suppression est facultative. Cf. Paul, *Mittelhochdeutsche Grammatik*⁵ §§ 118 et 120. On peut par conséquent supposer qu'en français, avant sa chute définitive qui aura duré des siècles, il y ait eu des cas en grand nombre où tantôt l'*ø* sonnait et tantôt ne sonnait pas.

Les problèmes les plus attrayants de l'histoire des langues sont les infractions aux lois reconnues. C'est la conjugaison, comme on peut s'y attendre, qui surtout en est riche. L'*e* qui provient de l'*e* et de l'*u* du gallo-roman est maintenu dans la conjugaison française où l'on présumerait qu'il dût tomber comme dans la provençale. Aussi je crois qu'il est à propos de parler ici de cette singularité dont on n'a

donné jusqu'à ce jour aucune raison qui me satisfasse. Sont en désaccord avec le développement du français les formes que voici des verbes *estre*, *faire* et *dire*:

<i>somes</i>	prov.	<i>səm</i>
<i>estes</i>	"	<i>et̥z</i>
<i>fumes</i>	"	<i>fəm</i>
<i>fustes</i>	"	<i>fot̥z</i>
<i>faimes</i>	"	<i>faim</i>
<i>faites</i>	"	<i>fait̥z</i>
<i>dimes</i>		
<i>dites</i>	"	<i>ditz</i> ;

la terminaison *-omes*, prov. *-am -əm* dans

<i>alomes</i>	prov.	<i>annam</i>
<i>veomes</i>	"	<i>vežəm</i>
<i>partomes</i>	"	<i>partəm</i>
<i>avromes</i>	"	<i>aurem</i>
<i>serviromes</i>	"	<i>servirem</i> ;

la terminaison de l'imparfait et du conditionnel *-iomes*, dialectal *-iemes*, prov. *-iam*:

avriomes Rol. 391, *avriemes*;

la terminaison de la première et deuxième personne plurielle du parfait *-ames -astes* (prov. *-əm -et̥z*):

<i>plorames</i>	(prov. <i>plorəm = vendəm</i>)
<i>plorastes</i>	(" <i>plorēt̥z = vendet̥z</i>)

-imes -istes prov. *-im -itz*:

<i>partimes</i>	prov. <i>partim</i>
<i>partistes</i>	" <i>partitz</i>
<i>vimes</i>	" <i>vim</i>
<i>vistes</i>	" <i>vitz</i>

-imes -istes prov. *-əm -et̥z*:

<i>mesimes</i>	prov. <i>mesəm</i>
<i>mesistes</i>	" <i>meset̥z</i>
<i>tenimes</i>	" <i>tenguəm</i>
<i>tenistes</i>	" <i>tenguēt̥z</i>

-umes -ustes:

<i>oümes eümes</i>	prov. <i>aguəm</i>
<i>oüstes eüstes</i>	" <i>aguēt̥z</i>
<i>soümes seümes</i>	" <i>saupəm</i>
<i>soüstes seüstes</i>	" <i>saupēt̥z</i> .

Les plus anciens textes ayant à la seconde personne du pluriel de l'indicatif présent et du futur les terminaisons *-ez -iez -eiz* et ne connaissant pas *-edes -iedes -eides, -omes* n'avait plus aucune prise sur elles. Il n'en était pas de même de *somes* à l'égard de *estes*, de *plorames* à l'égard de *plorastes*, de *partimes* à l'égard de *partistes* et des autres formes que nous avons comparées aux provençales. Car ces formes ont été longtemps contemporaines. En d'autres mots : *estes, plorastes, partistes* etc. n'étaient pas devenus **ez, *ploraz, *partiz*, alors qu'on disait déjà *plorez, traitiez, aveiz, avreiz*.

A côté de *somes* on rencontre aussi la forme *sons* inconnue aux plus anciens textes français, mais si on ne l'y rencontre pas, la raison en est sans doute dans le fait que nous n'avons pas de textes très anciens du domaine où elle était en usage. Rustebuef emploie *somes* et *sons*. Cette dernière forme revient dans une douzaine de passages et n'est jamais mise à la rime. On peut en conclure qu'à l'origine *somes* était la forme qui se disait à la pause et qu'elle a de bonne heure pris le dessus sur *sons*. Il en aura été de même des formes en *-omes -iomes* qui ont cédé le pas à celles en *-oms -ons* et *-ioms, -ions*.

Les terminaisons des premières personnes du pluriel en provençal sortent de mon sujet, et je n'en dirais rien si je pensais que leur genèse eût été suffisamment éclaircie, mais comme je crois que les normandes en *-um -ium* et les françaises en *-om -iom* qui leur répondent ne peuvent en être séparées, je saisis l'occasion d'en dire mon avis. Ni les terminaisons françaises *-om -iom*, ni les provençales *-am -em -avám -iám* n'ont pu perdre l's. Aussi ne sauraient elles remonter à des bases gallo-romanes **-ams *-ems *-aváms *-iáms*. Il faut par conséquent chercher une autre voie pour les expliquer. Aussi longtemps que le latin était langue vivante, l'S de *ĪS* & de *ŪS* s'amuïssait devant les consonnes dans le discours continu, mais y sonnait devant les mots commençant soit par une voyelle soit par une diphthongue. Cet s sonnait aussi à la pause. Il suffit de parcourir pour s'en convaincre les vers des inscriptions tumulaires. Les terminaisons provençales *-am -em -avám -iám* remontent si je vois bien aux latines *-AMU -EMU -AVAMU *-IAMU* où l's était tombé et ont passé sans doute par **-ame *-eme *-avame *-iame*. Ces terminaisons sont aussi la base de *-om -iom*, quelle que soit l'origine qu'on attribue à l'o. *Esmes* au v. 6 du Boèce, où la forme est mise à la césure, *esmes ereubut*, Bartsch, Chrest. prov.^o, 20. 17, et les formes dialectales *autreiesmes, confermesmes, juresmes, volguesmes, mesesmes* dans la Coutume de Saint Bonnet-le-Château (Paul Meyer, Recueil

d'anciens textes bas-latins, provençaux et français, p. 180) nous offrent encore des vestiges de *-mes* en provençal.

ə < U s'est maintenu aussi dans l'adverbe *primes*, écrit *primos* dans le S. Léger, v. 6 (*Primos didrai vos dels honors*), adverbe qui n'est rien autre que le nominatif latin PRIMUS. Ce sont aussi des nominatifs, débris de la syntaxe latine, qui sont la base de *premiers*, *volentiers*, *enviz*. L'adverbe *primes* n'a jamais perdu l'*e* et si je disais que l'emploi à la pause, tel qu'on le rencontre au vers 691 du Voyage de Charlemagne: *Cil comencerat primes*, a empêché le développement d'une forme monosyllabique, je dirais plus que je ne puis affirmer.

Les terminaisons assez régulières qu'offrent la déclinaison et la conjugaison dès les plus anciens textes français sauf les Quatre livres des Rois qui ont encore beaucoup de graphies archaïques sont le résultat d'une longue élaboration.

Comme l'ont remarqué W. Meyer-Lübke et W. Förster, *Zeitschrift für rom. Philologie* XII p. 526 & XIII p. 542, certains groupes de consonnes maintiennent l'*e* qui provient de l'*u*. SCAMNU est devenu *eschame eschamme* et SOMNU *some somme*. *Damno* des Serments a passé par *dame* pour devenir *dam dan* qui se rencontre de très bonne heure; *damz i fud granz* lit-on dans le St. Léger, v. 51. Cette forme est en apparence irrégulière et n'a pu se produire que dans le discours continu.

DOMNU aurait dû donner *dome domme* lorsqu'il était employé isolément; il y a des textes, ainsi que l'a montré W. Förster à l'endroit cité, qui ont gardé des traces de cette forme, mais le mot étant d'ordinaire proclitique, il subit un traitement particulier; *dame*, qui est la forme que DOMNU proclitique aurait dû donner, perd la finale devant les mots commençant par une voyelle et devant ceux qui commencent par une consonne. On lit *dam Eufemien* au vers 316 de l'Alexis, *dam Azarias* dans l'imitation du Cantique des Cantiques et *dam Geifreit* au vers 3806 du Roland. Les textes moins anciens ont les graphies *dan dant*. Le mot, comme on sait, est toujours accompagné d'un titre ou d'un nom propre. Il serait possible aussi que le vocatif DOMNE qui a dû être d'un usage très fréquent et a donné le provençal *dom don*¹⁾ fût pour quelque chose dans le développement des formes françaises *dom dam dan dant*. Car il est clair que l'Ĕ de DOMNE est tombé bien

1) Dans la pastourelle de Marcabrun *L'autrier iost'una sebissa* on lit cinq fois le vocatif *don* sans variantes d'importance. Aussi n'y a-t-il pas de raison pour supposer, comme fait W. Meyer-Lübke, *Gramm.* II, p. 10, que le vocatif *dom* de l'Évangile de Saint Jean vienne de ce que le traducteur a voulu rendre servilement le latin DOMINE.

plus facilement et aussi bien plus tôt que l'e qui répondait aux voyelles finales de DOMNUS DOMNU DOMNI DOMNOS.

Dame dans *dame deu*, *dame dieu* semble mal s'accorder avec ces données, mais il ne faut pas oublier qu'il n'a pas la même base. C'est un mot d'origine savante, issu de l'église, comme le prouve la graphie *damne deu* de l'Alexis et du Roland; *damne deu* remonte à *damine deu* qu'on lit deux fois dans le texte que W. Förster a fait entrer dans la nouvelle édition de l'Altfranzösisches Übungsbuch, p. 171-174, sous le titre de Formel zum Gottesurteil et a été précédé par *domine deu* dont le Saint Léger aux vers 1 et 127 offre deux exemples.

L'e < u s'est maintenu aussi dans *oume* < *olme* et *orme*, forme que Meyer-Lübke regarde comme empruntée au franco-provençal, dans *Guillelme*, *helme*, *chalme chaume* < *CALEME CALOMU CALAMU, *alne* ALNU.

L'e de l'accusatif des deux nombres *fevre fevres*, *aredre aredres*, *preveire preveires*, *altre altres* a dû être une fois o. Il est à supposer que *ledre*, *salvedre*, *faitre*, *duitre* ont été prononcés **duitro*, **faitro*, **salvedro*, **ledro*. La terminaison assourdie a fini par se confondre avec l'e de *medre*, *pedre*, *fredre*. Quoique les preuves écrites nous fassent défaut, il est vraisemblable que dans la déclinaison de mots tels que PANIS et ROMANUS, MORTALIS et PALUS, VILIS et BELLUS, VALLIS et CABALLUS les atones ne se sont ni assourdies en o ni sont tombées en même temps. Selon la consonne ou le groupe de consonnes qui les précédait, elles ont été supprimées les unes plus tôt, les autres plus tard. Les Serments de Strasbourg de l'an 842 nous offrent un état de langue qui, quoique imparfaitement, confirme ces données. Il y a encore quelques exemples de l'o, réduit plus tard en e.

Le Jonas connu aussi sous le nom de Fragment de Valenciennes a encore deux formes dont la légitimité après notre exposé ne saurait être mise en discussion: *cheve* CAPU(T) et *verme*. Avant de devenir *chief*, forme dont l'f n'est pas contemporain de celui de *nef* qui est plus ancien, ce mot a dû passer par *chievu chieve chiev*. Cf. *quev* des vers 125 158 229 du Saint Léger, graphie qui doit sans doute être lue *kiev*, et *chiev* du Lapidaire A, v. 200 (à côté de *chief* v. 465), où l'on rencontre non seulement *ov* OVU v. 652, mais aussi *nov maneres* v. 323, *grevment* v. 683, *sa nature griev est deprendre* v. 823. Aussi n'y a-t-il aucune raison pour adopter l'explication tentée par Koschwitz, Commentar zu den ältesten französischen Sprachdenkmälern p. 132, d'après laquelle *cheve* qu'il compare à *plaid* des Serments serait une graphie imparfaite pour *chev*. Pour expliquer *verme* du Jonas, il est bien inutile à mon avis d'invoquer l'influence de

terme et de *charme*, c'est à dire d'invoquer l'analogie où elle n'a que faire, puis que aucune parenté de sens ne relie ces mots entr'eux. Mieux vaut rapprocher *verme*, prov. *verme*, de *damno* des Serments et supposer que le groupe *rm* a pu retarder l'apocope de l'*e*. Des exemples tout pareils sont les graphies *fermeted* et *enfermeted* dans l'Alexis et les Quatre livres des Rois. Ce ne sont pas des mots savants, mais ceux d'où proviennent *ferté* et *enferté*. La comparaison de *verme* du Jonas avec *terme*, *charme*, et *germe* qu'on pourrait ajouter, cloche du reste. *Terme* remonte à une base *TERMENU* où l'atone devait se maintenir, et *charme* et *germe* ne peuvent avoir pour bases *CARMEN* et *GERMEN* dont l'*n* est tombé de fort bonne heure. Les tirer de *CARMINE* et de *GERMINE* serait faire fausse route, comme le montrent les formes *levaim estraim nom* < *LEVAME *ISTRAME NOME*. Si *charm* et *germ* — le prov. a *germ* et *germe* — ont existé, ces formes ont été remplacées par *germe* et *charme* qui se rattachaient mieux à *charmer* et *germer*.

Cet exposé suffira à prouver qu'il serait faux d'admettre que l'*ə* provenant de l'*e*, de l'*ĩ* et de l'*ĩ̃*, de l'*o* et de l'*u*, soit tombé simultanément dans tous les mots, quelque fût la place qu'ils occupassent dans la phrase, après les consonnes simples, après les consonnes doubles et après les groupes de consonnes. L'*ə* qui provient de l'*e* gallo-roman est tombé plus tôt que celui qui provient de l'*i* = *Ī*, de l'*o* ou de l'*u*, si ces dernières voyelles se distinguaient encore. Cet *ə* a dû se maintenir plus longtemps quand il était suivi de *s* ou de *t* que lorsqu'il était final. Il y a eu vraisemblablement des hésitations qui peuvent avoir duré des siècles.

L'amuissement de l'atone a donné au français et au provençal — car en ce point les deux langues suivent la même marche — un caractère éminemment oxytonique. La chute de l'*ə* < A qu'on rencontre de très bonne heure dans quelques rares exemples a pris une grande extension et nombre de mots qui ont un *ə* final, écrit *e* d'après l'orthographe en usage, se terminent aujourd'hui pour une oreille non prévenue par une consonne. Comme il ressort d'une observation même superficielle du langage parlé, cette chute de l'*ə* s'opère de nos jours dans les mêmes conditions qu'en ancien français. A la pause l'*ə* est plus ferme que dans le discours continu. Mais si je voulais étudier par le menu les particularités qu'offrent le maintien et la chute de l'*ə*, j'irais bien au delà des bornes que je me suis données et traiterais un sujet que d'autres sont mieux à même que moi d'approfondir.

